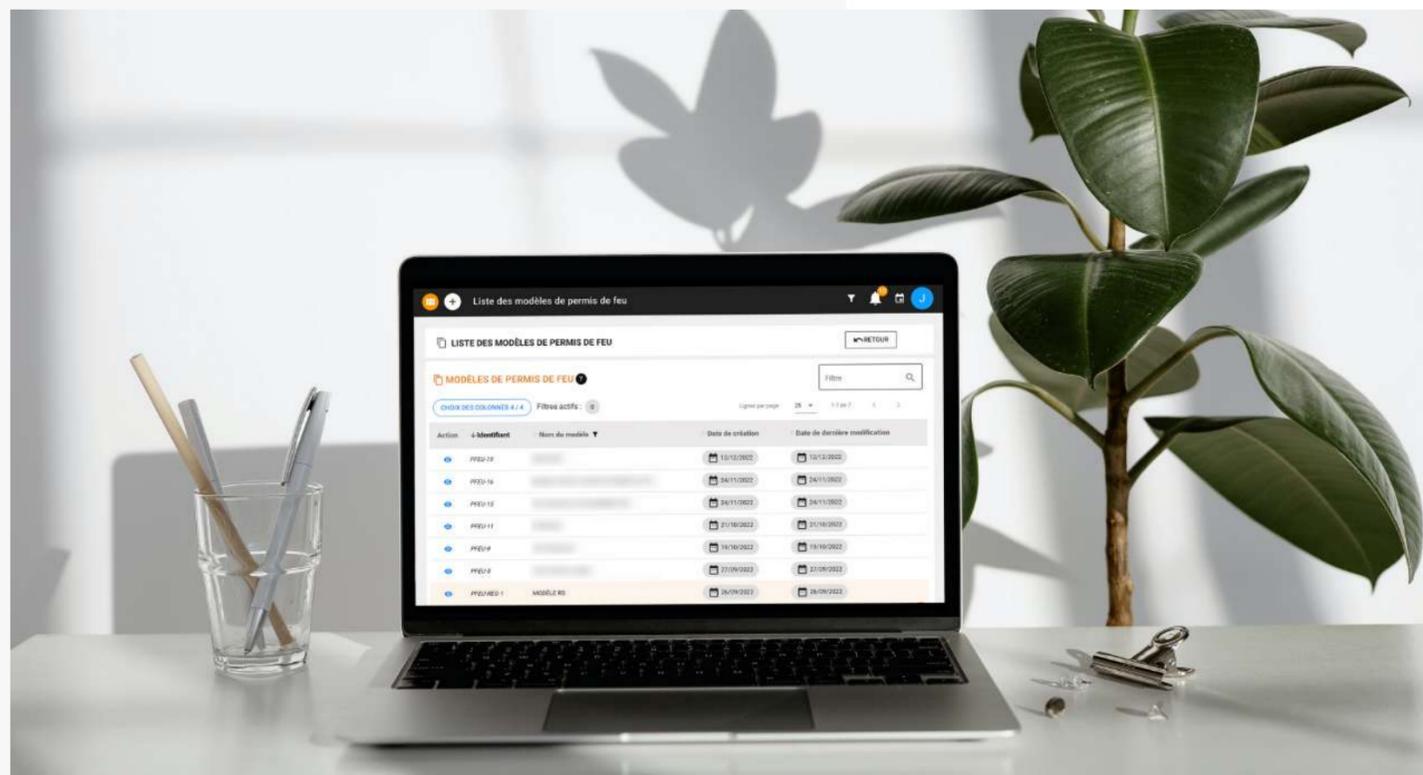


# Le permis de feu digitalisé

# QUI EST CONCERNÉ PAR LE PERMIS DE FEU ?



Dès lors que des travaux sont réalisés en impliquant l'utilisation du feu, il est nécessaire de réaliser un permis de feu. Cela concerne généralement des pratiques agricoles, les entreprises de démolition ou de construction, les entreprises de nettoyage de bois, les organisations de gestion des zones protégées ou encore les opérations de soudage, découpage ou laser.

# LES FONCTIONNALITÉS COMMUNES DE LA SOLUTION



## Le tableau de bord

Vous pouvez créer votre tableau de bord de manière totalement personnalisée et ainsi avoir en deux clics une vue globale de l'état de vos sites.



## Gestion des sites

L'administrateur de la solution peut donner accès aux différents sites et attribuer les droits nécessaires à l'utilisateur selon ses besoins et ses missions.



## Les interventions

Créez toutes les interventions nécessaires à la gestion de vos sites. Grâce à l'automatisation, la gestion et la relation avec vos prestataires seront simplifiés.



## Les matériels

L'ensemble de vos équipements peut être géré dans la solution grâce à cette fonctionnalité. Vous serez informé des dates de remplacements à prévoir et ainsi vous maîtriserez les risques.



## Les prestataires

Il est possible de créer et gérer les prestataires selon le périmètre de leurs interventions, les interlocuteurs et les contrats. La centralisation des informations vous permet de gagner du temps.



## Activités

Toutes les activités présentes sur chaque site (registre) sont paramétrables. Vous pouvez ainsi créer toutes vos interventions selon le type d'activité et ainsi maîtriser les risques.



## Le calendrier

Vous pouvez visualiser l'ensemble des interventions de vos sites ainsi que les commissions de sécurité. Avec cette fonctionnalité, vous avez la possibilité de créer et modifier les éléments.

# LES FONCTIONNALITÉS DU MODULE PERMIS DE FEU

## Outils de personnalisation

Vous avez la possibilité de créer un permis de feu totalement personnalisé grâce à des outils intuitifs et faciles à utiliser.

## Exploiter des modèles

Vous avez la possibilité d'utiliser le modèle mis à votre disposition pour créer votre permis de feu. Vous pouvez aussi le modifier si nécessaire et créer vos propres modèles.

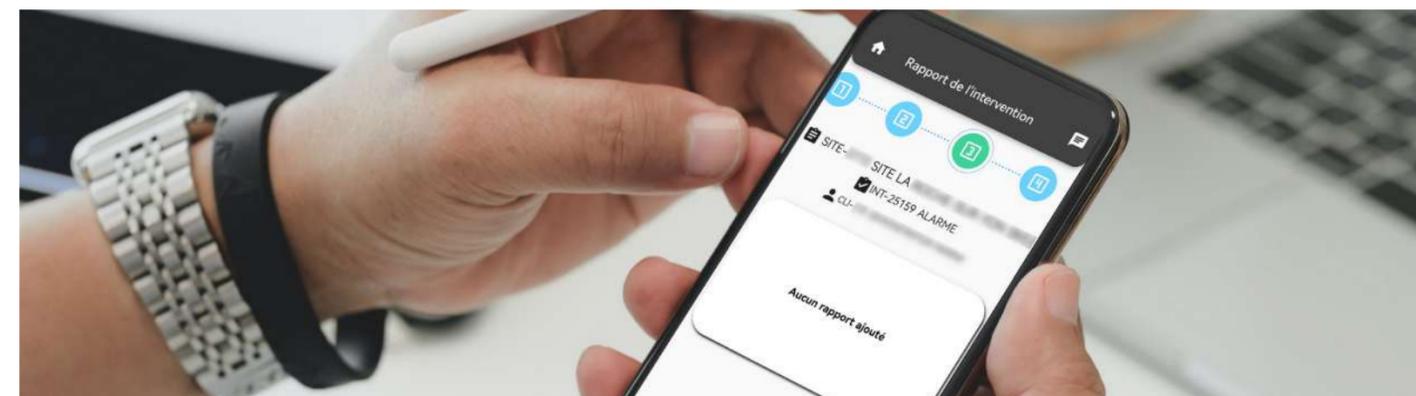
## Signature à distance

Vous pouvez faire signer à distance vos prestataires pour simplifier le suivi de vos permis de feu. Votre signature sera dématérialisée.

# LES APPLICATIONS MOBILES

## L'application prestataire

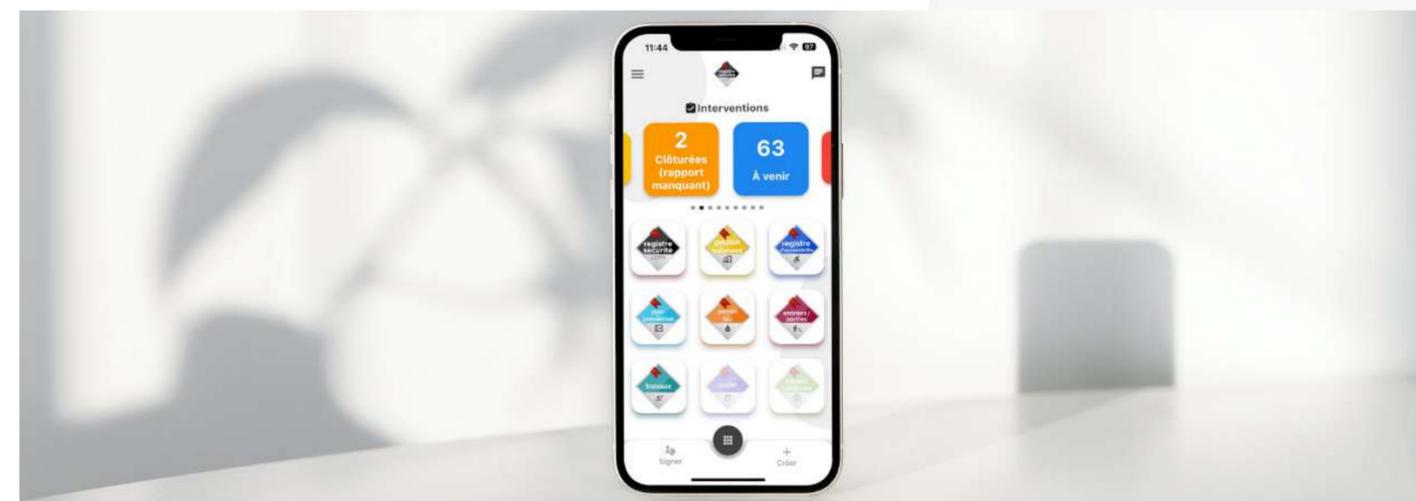
Grâce à l'application mobile vos prestataires auront la possibilité lors de la signature des interventions de déposer des photos, et d'ajouter des rapports directement depuis leur smartphone ou leur tablette. La signature est disponible très simplement le biais de deux technologies : la géolocalisation de l'appareil, et un QR code scannable, affiché dans les locaux de vos bâtiments.



## L'application exploitant

Votre application mobile vous offre la possibilité de signer et de faire signer vos interventions à vos prestataires.

Avec le module de la gestion du bâtiment, vous avez la possibilité de déclarer les anomalies constatées dans vos établissements et ainsi suivre toutes vos non-conformités non réglementaires. Vos modes d'accès sont identiques à ceux de vos prestataires : la géolocalisation, et le QR code. Vous pouvez aussi vous connecter via la liste de vos sites. Les autres modules permettent d'autres actions en mobilité.





**CONTACTEZ-NOUS**



02 51 62 45 08

[contact@registresecurite.com](mailto:contact@registresecurite.com)



Tous les écrans de la solution registresecurite.com présents dans cette brochure mais aussi sur tous les autres supports sont protégés et déposés à l'INPI.

**[WWW.REGISTRESECURITE.COM](http://WWW.REGISTRESECURITE.COM)**